



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2018/053

**Bilan des acquisitions et
des ventes 2017**

ETAIENT EXCUSES : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC
Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

ETAIENT ABSENTS : Barbara OZANEUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018
Le Maire



Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an du bilan de la politique foncière menée par la Collectivité, annexé au compte administratif,

Considérant qu'il est demandé au conseil Municipal de bien vouloir prendre connaissance, sous forme du tableau ci-joint, du détail de ces opérations,

Considérant les 5 acquisitions pour un montant total de dépenses de 339 933.82 € comprenant :

- 1 immeuble bâti avec jardin, rue Cantarane, dans le cadre de l'opération d'aménagement du quai Sully Chaliès,
- 1 immeuble bâti, rue du puits Neuf, dans le cadre du projet d'aménagement du quartier des Sablons destiné à revitaliser le centre ancien,
- 1 immeuble bâti, traverse des Fabriques, destiné à accueillir l'association Millau Multi boxes,
- 1 bâtiment, rue Jean Moulin, l'ancien centre de Protection Maternelle et Infantile, qui sera rétrocédé au centre hospitalier dans le cadre du projet de construction du nouvel EHPAD sur le site Saint-Michel,
- 1 parcelle en nature de terrain nu au lieu-dit La Garrigue et le Pouzet (Modification du tracé d'un ancien chemin sis sur le Causse Noir : déclassement de l'ancien tracé du chemin rural qui permet son aliénation – acquisition par la Commune de la nouvelle assiette).

Accusé de réception en préfecture
012 211201454-20180329-2018DL053-DE
Reçu le 09/04/2018

Considérant les 3 ventes pour un montant total de recettes de 4 375 000 € comprenant :

- 1 ensemble immobilier, rue Cantarane, occupé par la Gendarmerie, à l'OPHLM Millau Grands Causses Habitat,
- 1 parcelle à bâtir, impasse Chante Friboule, au profit de M. COMBES et Mme ARNAL,
- 1 immeuble bâti, rue de la Miséricorde, une partie de l'ancienne maison de retraite, à la SCI Territoires et Patrimoines.

Aussi, après avis favorable de la Commission Urbanisme du 13 mars 2018, il est demandé au Conseil municipal :

1. De prendre acte du bilan de la politique foncière menée par la Collectivité au cours de l'année 2017.
2. D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Le Conseil Municipal prend acte

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

